

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4643

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : La Feyssine - Conception-réalisation de travaux de construction d'une station d'épuration - Exploitation de la station - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palreja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémont).

Absents non excusés : M. Chaffringeon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 18 décembre 2007**Délibération n° 2007-4643**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Villeurbanne

objet : **La Feyssine - Conception-réalisation de travaux de construction d'une station d'épuration -
Exploitation de la station - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4126 en date du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure de conception-réalisation, conformément aux articles 22, 37 et 69 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction et l'exploitation d'une station d'épuration à la Feyssine sur la commune de Villeurbanne.

Dans le respect des articles 22, 37 et 69 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, le 23 novembre 2007, et après avis motivé du jury en date du 9 novembre 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Degremont SAS-SDEI-GFC-Patriarche pour un montant de 66 365 414 € HT, soit 79 373 035,14 € TTC pour la conception et la réalisation de la station d'épuration et un montant de 8 464 803 € HT, soit 10 123 904,39 € TTC pour ses trois années d'exploitation.

Le jury a proposé d'allouer une prime de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC aux concurrents suivants :

- groupement d'entreprises OTV France-Léon Grosse-Atelier d'architecture Bruno Miranda,
- groupement d'entreprises Sogea Construction-Sogea Rhône-Alpes-GTM Génie civil et Services-Campenon Bernard Régions-Atelier de la Rize,
- groupement d'entreprises Biwater SA-Biwater international limited-Demathieu et Bard-Sources-Monique Labbée,
- groupement d'entreprises Stereau SAS-Saur SAS-AAMCO architectures SA-Eiffage TP,
- groupement d'entreprises Degremont SAS-SDEI-GFC-Patriarche.

Pour le candidat attributaire, la rémunération du marché tiendra compte de la prime reçue.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE**1° - Autorise :**

a) - monsieur le président à signer le marché pour la réalisation des travaux de construction de la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne et son exploitation pour une durée de trois ans, et tous les actes contractuels liés avec le groupement d'entreprises Degremont SAS-SDEI-GFC-Patriarche pour un montant de 66 365 414 € HT, soit 79 373 035,14 € TTC pour la conception-réalisation et 8 464 803 € HT, soit 10 123 904,39 € TTC pour son exploitation,

b) - le paiement, conformément à l'avis du jury, d'une prime d'un montant de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC aux concurrents suivants :

- groupement d'entreprises OTV France-Léon Grosse-Atelier d'architecture Bruno Miranda,
- groupement d'entreprises Sogea Construction-Sogea Rhône-Alpes-GTM Génie civil et Services-Campenon Bernard Régions-Atelier de la Rize,
- groupement d'entreprises Biwater SA-Biwater international limited-Demathieu et Bard-Sources-Monique Labbé,
- groupement d'entreprises Stereau SAS-Saur SAS-AAMCO architectures SA-Eiffage TP,
- groupement d'entreprises Degremont SAS-SDEI-GFC-Patriarche.

2° - La dépense correspondant aux travaux de construction de la station, soit 66 365 414 € HT (valeur de base du marché) sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 231 310 dans le cadre de l'opération n° 0127 individualisée par la délibération n° 2006-3542 en date du 10 juillet 2006, au titre des exercices 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

3° - Les montants à payer au titre de l'indemnisation pour 200 000 € HT de chacun des quatre candidats non retenus, soit 800 000 € HT, seront prélevés sur les crédits à inscrire en 2008 au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 203 110 dans le cadre de l'opération individualisée n° 0127.

4° - La dépense relative aux 36 mois, soit 8 464 803 € HT (valeur de base du marché) d'exploitation de la station, à l'issue de la construction sera prélevée sur les crédits à inscrire chaque année au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 615 210 de la section d'exploitation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,